

d'Orateur de la Chambre d'empêcher les incidents de cette nature. Par conséquent, je propose que l'honorable député enlève le pavillon.

(Texte)

**M. Caouette:** Me permettez-vous, pendant mon allocution, de me servir de ce drapeau pour expliquer ce qu'il signifie et de l'exposer à tout la Chambre?

(Traduction)

**M. l'Orateur:** La réponse à cette question est non. L'occasion a été fournie de déployer d'autres modèles de drapeau sur la colline parlementaire. Peut-être que celui-ci pourrait l'être aussi. De nouveau, j'en appelle à tous les honorables députés. Il y a assez d'agitation engendrée par ce genre de débat, et nous n'avons pas besoin d'aide extérieure. Par conséquent, je demanderais qu'on enlève le pavillon par respect envers les autres députés.

**M. Caouette:** Je vais me conformer à votre décision, monsieur l'Orateur. Je ne baisserai pas pavillon mais je vais l'enlever.

(Texte)

**M. Choquette:** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

Tout à l'heure, l'honorable député m'a traité de fanfaron, pendant que j'ai toujours été poli à son égard. Je souhaite qu'il ait dépassé sa pensée, car ce n'était pas du tout dans cette intention que j'invoquais le Règlement.

J'ai toujours été très poli et je voudrais qu'il le soit également à l'égard de tous les députés.

**M. Caouette:** Je suis toujours plus poli que l'honorable député.

(Traduction)

**M. l'Orateur:** Maintenant que les deux députés ont consigné leurs remarques au compte rendu, je pense que nous pouvons en rester là.

**M. Bert Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que moi-même et les autres membres du Crédit social exprimerons nos vues personnelles.

**M. Caouette:** De quel parti s'agit-il?

**M. Leboe:** Du Crédit social.

**M. Caouette:** En êtes-vous sûr?

**M. Leboe:** Je vais exprimer mon opinion personnelle et elle ne nécessitera l'approbation d'aucun membre de notre groupe. Comme en fait foi la page 4511 du compte rendu d'hier, le premier ministre (M. Pearson) a dit:

Monsieur l'Orateur, tout en adoptant cette attitude, je sais qu'il y en a d'autres qui sont tout aussi patriotes et aussi Canadiens que je le suis ou que je puisse jamais l'être, et qui désapprouvent honnêtement et profondément cette attitude. Je respecte une désapprobation sincère comme celle-là.

Lorsque je relèverai certaines des observations du premier ministre, j'espère qu'il me considérera comme un de ceux auxquels il songeait en prononçant ces paroles. Avant d'aborder cette partie de mes observations, j'aimerais signaler certains des propos du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas.)

Il a dit qu'un plébiscite ne devrait pas se tenir et que les partis auraient dû être invités à étudier cette question. Je tiens à dire qu'à mon avis, il ne s'agit absolument pas d'une question à faire étudier par les partis. Il n'aurait pas été juste que les partis représentés à la Chambre s'enferment à huis clos dans des salles enfumées pour choisir le drapeau du Canada. Il a dit que la question avait été ramenée à deux modèles. Là encore, je ne suis pas d'accord. D'après les lettres que je reçois, on a toutes sortes d'opinions au sujet du drapeau canadien. J'y reviendrai tout à l'heure, mais je crois pouvoir démontrer, sans trop accaparer le temps de la Chambre, que nous avons raison de croire que la solution de ce problème est aisée.

L'honorable député a aussi dit en passant que les autres groupes ethniques voudraient un drapeau qui ne comporte aucun symbole des deux groupes fondateurs. Ici encore, je ne suis absolument pas d'accord. D'après les renseignements que j'ai obtenus auprès de citoyens du pays, auprès d'autres membres du Parlement, et d'après les lettres que je reçois, je crois qu'il y a tout autant de membres de ces groupes ethniques qui voudraient nous voir conserver quelque chose du pavillon rouge, sinon le pavillon tout entier; il y en a qui voudraient un drapeau canadien entièrement nouveau. Je suis tout à fait d'accord avec ce que le député de Burnaby-Coquitlam a dit au sujet de l'ordre de nos travaux. En fait, vendredi dernier, nous parlions des crédits provisoires depuis cinq minutes quand j'ai pris la parole pour dire que je voulais aborder précisément ce point à l'occasion de l'étude des crédits provisoires et, si je suis à la Chambre quand on nous présentera de nouveau les crédits provisoires, j'espère faire exactement la même chose. Donc, inutile d'y revenir pour le moment.

J'aimerais examiner brièvement le discours que le premier ministre a prononcé en nous présentant la résolution. Comme en fait foi la page 4500 du hansard, le premier ministre a cité le passage suivant du manifeste de son parti:

Un gouvernement libéral établira un drapeau canadien distinctif dans les deux ans qui suivront son arrivée au pouvoir.